

RESTAURATION SCOLAIRE

Le service communal de la restauration scolaire est ouvert à tous les élèves dans la limite des places disponibles.
Il est destiné en priorité aux élèves dont la famille ne peut pas prendre en charge le repas de la mi-journée.

Justifier votre demande :

.....
.....
.....
.....
.....

***Fournir tous justificatifs et pièces nécessaires à l'instruction du dossier**

Demande d'inscription :

Mensuelle
Occasionnelle : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Assurance extra scolaire : Compagnie : _____ N° de contrat : _____

L'enfant déjeunait-il en 2010-2011 ? : Oui Non Si oui, Code Accessit : _____

L'enfant mange t'il du porc ? : Oui Non

Allergie alimentaire médicale* : Oui Non Si oui, laquelle : _____

Autre problème permanent de santé *: _____

*Lors de l'inscription, les parents sont dans l'obligation de signaler les allergies et les différents problèmes de santé dont souffrent leurs enfants. Un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) peut être établi. Dans l'attente de sa mise en place, l'enfant n'est pas autorisé à déjeuner dans le restaurant scolaire. Les parents engagent leur responsabilité lorsqu'ils ne signalent pas les problèmes de santé dont souffrent leurs enfants. En cas d'urgence médicale, l'enfant sera pris en charge par le S.A.M.U.

Personnes autres que les parents à prévenir en cas de maladie ou d'accident :

Nom et Prénom	Téléphone

Date :
Signatures des responsables légaux :

Régime juridique des informations déclarées
L'article 441-7 du code pénal précise : "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :
- D'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts.
- De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère.
- De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui".
L'Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 donne un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Cadre réservé à l'administration				
Assurance <input type="checkbox"/>	Distance <input type="checkbox"/>	Justificatifs	Social <input type="checkbox"/>	Justificatifs
Actes judiciaires <input type="checkbox"/>	Médical <input type="checkbox"/>		Fratrerie <input type="checkbox"/>	
	Activité <input type="checkbox"/>			
Admis		M	Oc	Jr : Non admis